

Relevé de décision du CENS du 27 janvier 2011

Présents : I. Boucena, C. Coste, C. Derec, Q. Gaimard, P. Galatola, J-P Gazeau, E. Huguet, L. Lanco, L. Menard, P. Schwemling.

Suite aux demandes conjointes de l'enseignant de l'UE concernée et du responsable de la filière SPE, le CENS décide de séparer les cours de physique quantique initialement mutualisés pour les L3 SPE et PMA. L'évolution des objectifs pédagogiques de la filière SPE oblige en effet à reconsidérer le contenu de cet enseignement.